



MAURIENNE GENEALOGIE INFOS

cotisation annuelle 80 f

10 rue du Bourneau 73300 VILLARGONDRAN ☎ 04 79 59 80 83

Affiliée à la
Fédération Française de Généalogie

Avril 2000

n° 32

Notre calendrier

03/04 *Le cadre institutionnel de l'Ancien Régime*

25/04 *Consigne du sel de 1561.*

*2ème partie : Étymologie des noms
composition des feux*

02/05 *Soirée dépannage, apporter vos questions.*

Attention au calendrier des réunions:

Histoire: prévue le 17 avril est reportée
au mardi 25 avril 20 h 30

1er Lundi du mois 1er mai reportée au mardi 2

Nos réunions

06 Mars. Les archives communales

par J.M Dufreney

- Organisation et classement:

Il y a 300 services municipaux organisés en France, 3 en Savoie : Chambéry, Albertville, Aix les Bains

2 séries: - **anciennes**: antérieures à la Révolution, elles sont classées sous deux lettres. ex: AA Actes constitutifs de la commune – BB Administration communale – CC Impositions diverses – DD Biens communaux, voirie etc..

- **modernes**: documents postérieurs à la Révolution ils sont classés sous une lettre; ex: A Lois et actes du pouvoir central – B Actes de l'administration préfectorale – C Bibliothèque administrative – D Administration de la commune – E Etat civil – F Population – G Contributions diverses – H Affaires militaires – I Police, hygiène, prisons – K Elections, personnel communal – L Finances – M Bâtiments communaux – N Biens communaux – O Voirie et travaux publics – P Cultes – Q Assistance et prévoyance – R Instruction publique, arts, lettres, sciences – S Diverses.

- Communicabilité

En principe, on ne peut consulter que les archives qui ont plus de 100 ans.

Aux Archives Départementales de Chambéry, on trouve la liste des communes qui ont déposé leurs archives, mais elles ne sont pas toutes consultables (les ordinateurs mis à la disposition des visiteurs donnent la cote si les archives sont consultables).

Dans les communes un inventaire sommaire de ce qu'on peut trouver est fait avec les cotes, il suffit de demander cet inventaire.

20 Mars: soirée histoire,

La Consigne du Sel

I – Contexte historique. par J.M DUFRENEY

Le 16^e siècle est une époque charnière : c'est la fin du Moyen Age et le début de l'époque moderne. Deux caractéristiques : sur le plan politique, renforcement du pouvoir monarchique vers un régime absolu ; sur le plan religieux, réforme protestante et Concile de Trente qui tente de réconcilier les protestants avec l'église, et qui engage les catholiques à retrouver leur mission de charité.

Au début du 16^e siècle, c'est la Renaissance italienne. L'Italie, brillante sur le plan économique et culturel et qui est une mosaïque d'états, est la convoitise des puissances européennes : France, Espagne, Angleterre, Allemagne. La France a des vues sur le Milanais, la Savoie est sur le passage des armées françaises.

Le Duc de Savoie, Charles III, après avoir facilité le passage du roi François 1^{er} pour conquérir le Milanais et le royaume de Naples, s'oppose au roi de France et opte en 1536 pour Charles Quint ! La Savoie est envahie : l'occupation est dure (représailles, pillages). Le Duc ne garde que Nice, Verceil, quelques places du Piémont (Cuneo) et de la vallée d'Aoste, l'occupation française durera de 1536 à 1559.

Le nouveau Duc de Savoie, Emmanuel Philibert, au commandement des soldats espagnols, flamands et anglais, remporte en 1557 la victoire de St Quentin sur les français. En 1559, au traité de paix de Cateau Cambrésis, il retrouve ses possessions de Savoie et du Piémont. C'est un chef militaire, fin stratège, mais aussi un homme d'état remarquable. Il s'attaque à de profondes réformes. En 1562, Turin devient capitale à la place de Chambéry. Il crée une armée forte. Les finances restant insuffisantes pour subvenir aux dépenses du Duché, il établit de nouveaux impôts dont la Consigne du Sel (ou gabelle sur le sel) avec achat obligatoire. Pour la mise en application de cet impôt, des commissaires sont nommés pour faire le recensement des habitants du duché.

En Maurienne, c'est Rybet (Ribet) qui va superviser le dénombrement. La consigne du sel donne une image intéressante de la géographie de l'époque (70 paroisses en Maurienne). C'est la première fois qu'a lieu un recensement, le dénombrement est nominatif et que les patronymes sont inscrits en français. (Rappelons que jusqu'à l'ordonnance de Villers Cotteret (1539), chacun portait un prénom associé à un sobriquet (sumom). L'ordonnance rendit obligatoire le sumom et le transforma en patronyme, transmissible de père en fils. Ce fut aussi le point de départ des actes paroissiaux.

II - La Consigne du Sel par D. DEQUIER

Emmanuel Philibert, Duc de Savoie, surnommé Tête de Fer (sa devise : " A ceux qui sont spoliés, il reste les armes "), garde le français comme langue obligatoire. Jusqu'ici, la Savoie était trilingue : le latin pour l'administration et les paroisses, le français à la cour et le patois, le franco - provençal.

Le commissaire Rybet avait donc pour mission le recensement des personnes et des animaux, d'Aiton à Bonneval. Le dépouillement va se faire par paroisse (ce qui donne comme on l'a déjà dit une étude géographique intéressante de la Maurienne). Ses déplacements se faisaient à dos de mulet. Curés et syndics, prévenus de son passage, avaient certainement fait un premier recensement. S'il y avait fraude, les biens étaient confisqués et la galère assurée. Il commença par la rive droite de l'Arc jusqu'à Bonneval. Les noms par feu (personnes vivant sous le même toit, plusieurs ménages) étaient dictés par les curés et les syndics. Le recensement de St Jean dura 5 jours, le tour de la Maurienne environ 4 mois. Il y eut peu de contestations (si contestation, appel aux agents ou à la justice).

En 4 mois, il fut relevé 41 000 prénoms, 9 000 noms, l'âge des mineurs, les pauvres, les absents, les nobles, les fonctions, les feux, les animaux. Le français du 16^e siècle restait balbutiant : pas de ponctuation, pas d'accent, des consonnes doublées, des fantaisies (avec le " h "), noms orthographiés différemment mais phonétiquement les mêmes. (Faure = Favre U = V) marque du pluriel (" Z " à la fin des noms remplacé par l'accent tonique Ruaz)

Il y eut des réclamations:

- par des fermiers liés aux propriétaires par des contrats et qui étaient déjà largement imposés : contrat de fermage (redevance en nature ou en argent = le cens) et contrat de grangeage (partage des récoltes)
- par des habitants de Bonneval et Bessans : le recensement s'est fait en juillet, or le troupeau d'été ne correspondait pas au troupeau d'hiver. Au printemps, des bêtes étaient achetées pour pâturer les alpages puis revendues en partie en automne. Seule une trentaine de moutons restait par famille pour notamment la fabrication du combustible (à partir des excréments des animaux). Rybet a accepté cette réclamation et imposa une somme forfaitaire de 10 florins par troupeau.

En 1561, la Maurienne comptait 41 146 têtes (en 1999 41 322). Si on pense à la mortalité infantile, à l'hygiène, à l'espérance de vie (environ 50 ans) de l'époque, la population est restée constante. On comptait 10 paroisses de plus de 1 000 habitants. Les plus peuplées étaient Valloire (2 000), St Jean (1 953), St Jean d'Arves (1 637), Bessans (1 358), St Michel (1 344). Les paroisses les plus peuplées étaient les paroisses d'altitude : il y avait suffisamment de terrain pour nourrir la population ; les moins peuplées (moins de 200 habitants) étaient dans la plaine, mais il y avait plus de patronymes dus au passage, aux vagabonds, aux petits " feux ". La notion de pauvreté était difficile à établir d'une commune à l'autre : était " pauvre " celui qui ne disposait pas de 250 florins, était " misérable " celui qui n'avait rien. On notait par fonction: 241 ecclésiastiques, 53 nobles et environ 50 notaires, mais 95 % de la population avait des professions agricoles. La population vivait de la terre. Les prêtres louaient leurs biens, les nobles et les notaires tra-

vaillaient en faisant fructifier leurs biens. Il y avait 680 serviteurs, 1 007 chambrières et des absents temporaires (émigrants, colporteurs, ou gens placés à l'année). Les autres types de métiers nobles étaient : 34 écuyers, 7 sergents, aubergistes, apothicaires, couturiers, contrôleurs du sel, chirurgiens, chevaucheurs (maîtres de poste), châtelains, fonctionnaires locaux.

Quelques prénoms retenus : : Jean, Jeanne, Jeannette (avec un " G " aussi) Georges et Antoine (fille ou garçon) Pierre, François, Jacques, Etienne (Estienne), Amed (Amédée), Sorlin, Colombar, Gémau, Esperita, Théodule, Louis (Louis), des noms composés, Jean Pierre... Il est à noter que pauvres, misérables, enfants de moins de 5 ans nobles et curés ne payaient pas la Consigne du Sel.

H. Chioso

CEGRA INFORMATIONS GENEALOGIE et HISTOIRE

Je vous rappelle que nous sommes maintenant membre titulaire de la Fédération Française de Généalogie, et nous disposons de 2 sièges au Conseil d'Administration du C.E.G.R.A (Centre d'Etudes Généalogiques Rhône Alpes), à ce titre je pense assister au prochain conseil d'administration qui aura lieu le 8 avril à St Egrève.

Le C.E.G.R.A édite un bulletin trimestriel de 64 pages dont le coût est de 100 f. pour les 4 numéros à paraître en 2000. Si vous êtes intéressés, faites nous parvenir un chèque de 100f.

Le Président

ENTRAIDE

N° 2011: M. Gérard GARNIER 5 rue de Boyrie 64000 PAU.
Recherche généalogistes travaillant sur les patronymes de COMBET JOLY – CURT (COURT) - FONTANNAZ – BERRARD – FAVIER – RAVOIRE sur Sainte Marie de Cuines.
et PELLISSIER sur Villargondran.

N° 2012 : Association Maurienne Généalogie.
Recherche personnes ayant travaillé, sur la descendance du Docteur CLARAZ, ou généalogistes faisant des recherches sur les familles CLARAZ de Maurienne.

A propos du Chemin de fer FELL n° 31

Un Lecteur qui connaît bien l'histoire du Chemin de fer FELL (M. TRACQ Francis) nous prie de bien vouloir rectifier une erreur de personne: «Ce n'est pas le neveu du général Ferrié qui décède dans un accident au départ d'un train, mais son oncle Ambroise Ferrié, employé à la direction du chemin de fer, comme Pierre Ferrié, le père du général, fut projeté d'un Wagon au départ de Suse en 1868 »

Liste Patronymique

Avant l'édition d'une nouvelle liste patronymique, je réitère ma demande avec insistance, auprès des sociétaires qui ne l'auraient fait à ce jour (surtout les adhérents hors Maurienne) pour qu'ils me fassent parvenir une liste patronymique ou liste éclair de leur ascendance.

Je rappelle s'il était besoin qu'elle permettra de mettre en rapport les personnes recherchant les mêmes familles.